

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 04636
Numéro SIREN : 397 480 930
Nom ou dénomination : BOUYGUES TELECOM

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2018 sous le numéro de dépôt 122890

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 26-11-2018

N° DE DEPOT : 2018R122890

N° GESTION : 2009B04636

N° SIREN : 397480930

DENOMINATION : BOUYGUES TELECOM

ADRESSE : 37-39 rue Boissiere 75116 Paris

DATE D'ACTE : 09-11-2018

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Démission(s) de directeur(s) général(aux) délégué(s)

BOUYGUES TELECOM
Société Anonyme au capital de 712 588 399,56 €
Siège Social : 37-39 rue Boissière - 75116 Paris
397 480 930 R.C.S. Paris
(la « Société » ou « BOUYGUES TELECOM »)



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le neuf novembre à dix heures,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis, au siège social – 37-39 rue Boissière – 75116 Paris, sur convocation de leur Président.

Olivier ROUSSAT souhaite la bienvenue à tous les participants.

Il constate que plus de la moitié des Administrateurs sont présents et que, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

2 GOUVERNANCE

Olivier ROUSSAT indique démissionner de son mandat de Directeur Général de la Société. Richard VIEL-GOUARIN indique quant à lui démissionner de son mandat de Directeur Général Délégué.

Il est en conséquence proposé au Conseil d'Administration, conformément à l'article 15 2) des statuts de la Société, de choisir entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale. La Direction générale est en effet assurée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par le Directeur Général (article 19.1 des statuts de la Société).

Olivier ROUSSAT rappelle à cet égard que la délibération relative au choix des modalités d'exercice de la Direction Générale est prise aux conditions de majorité prévues à l'article 14 6) des statuts (majorité des membres présents ou représentés).

Il rappelle également que le Président du Conseil d'Administration dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il ajoute que le Directeur Général assume la direction générale de la Société. Il représente celle-ci dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs qui sont conférés par la loi et les statuts au Directeur Général pour agir, en toutes circonstances, au nom de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration décide également, à l'unanimité, l'intéressé s'étant abstenu, de confirmer le mandat de Président du Conseil d'Administration d'Olivier ROUSSAT pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Olivier ROUSSAT après avoir remercié le Conseil d'Administration de sa confiance, déclare accepter la poursuite de ces fonctions et remplir les conditions fixées par la loi pour les exercer.

Le Conseil d'Administration décide enfin, à l'unanimité, de nommer Richard VIEL-GOUARIN en qualité de Directeur Général de la Société, pendant la durée du mandat de Président du Conseil d'Administration d'Olivier ROUSSAT, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Richard VIEL-GOUARIN après avoir remercié le Conseil d'Administration de sa confiance, déclare accepter ces fonctions et remplir les conditions fixées par la loi pour les exercer.
